

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE 1985 SUR LES NORMES DE
PRESTATION DE PENSION**

ANNEXE V

(Articles 20, 20.1, 20.2 and 20.3)

FORMULE 3

ATTESTATION DES SOMMES TOTALES DÉTENUES DANS DES RÉGIMES
IMMOBILISÉS RÉGIS PAR UNE LOI FÉDÉRALE

1. To: _____

(insérer le nom de l'institution financière)

2. **Régimes immobilisés régis par une loi fédérale** (Veuillez indiquer tous les régimes enregistrés d'épargne-retraite immobilisée, fonds de revenu viager, régimes d'épargne immobilisée restreint ou fonds de revenu viager restreint que vous détenez dans toute institution financière, en plus de celle indiquée à l'article 1, et desquels vous avez l'intention de retirer ou de transférer des fonds):

(a) _____

(b) _____

(c) _____

3. **Attestation**

Moi, _____, du _____,
(nom du demandeur) (adresse du demandeur)

ville de _____, province de _____, je certifie ce qui suit :

Je détiens les régimes immobilisés régis par une loi fédérale indiqués à l'article 2. À la date où je signe la présente attestation, la valeur totale des fonds qui se trouvent dans ces régimes est de _____ \$.

Cette valeur totale de l'actif est inférieure à 50 % des gains annuels ouvrant droit à pension au sens de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

4. **Signatures**

Assermenté devant moi _____ le _____, 20__ à _____, dans la province de

_____.

Signature du demandeur

Notaire public, commissaire à l'assermentation ou toute autre personne autorisée à faire prêter serment.